



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 12 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

Ordre du jour

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
- 0.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015
 - Dépôt de la facture de Piché Lacroix
 - Soustraction d'un montant dans l'excédent de fonctionnement affecté et ajout à l'excédent de fonctionnement non affecté

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour mars 2016
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour mars 2016 (337 à 341)
- 1.3 Politique interne - Congés autorisés
- 1.4 Cellulaires pour directeurs – soumissions de Bell mobilité Affaires
- 1.5 CSHBO – Lettre aux parents pour rencontre le 31 mars 2016 et compte rendu
- 1.6 Articles promotionnels
- 1.7 Comité de loisirs de Bouchette – Demande de dons
- 1.8 Formation – Gestion de l'insatisfaction
- 1.9 Offre d'emploi – inspecteur adjoint – comité d'analyse des candidats



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

200 Sécurité publique

- 2.1 Plan de sécurité civile révisé 2016
- 2.2 Entente avec Municipalité de Messines – Partage des coûts pour formation pompiers
- 2.3 Formation continue CEGEP – Prévention des incendies
- 2.4 Regroupement des services incendie – Recommandation du MSP
- 2.5 Formation pour Premiers Répondants

300 Transport

- 3.1 APSAM – Formation signalisation des travaux routiers

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Résultat d'analyse pour appel d'offre 2016-01
- 4.2 Le Droit – Précisions sur l'article

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Association pulmonaire du Québec – Radon
- 5.2 Établissement des adultes CSHBO – Bourses d'études

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Rénovation cadastrale vs chemins municipaux
- 6.2 Demande de dérogation mineure 2016-023
- 6.3 Castors – Trappeurs
- 6.4 Halte routière vs plage publique
- 6.5 Développement économique Canada pour les régions du Québec : attestation de la municipalité pour projet du mont Morissette
- 6.6 Fonds de développement – Sentiers VTT Blue Sea-Cayamant

700 Loisirs et Culture

- 7.1 M. Vincent Charron – Proposition d'activité hivernale

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2016
- 8.2 CSHBO – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2016-2019)
- 8.3 Portrait de la main d'oeuvre et de l'emploi – MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- 8.4 Conseil en bref – Séance ordinaire du Conseil de la MRC du 15 mars 2016

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



2016-04-076

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 avril 2016 soit ouverte à 19 h 13 devant environ 12 contribuables.

ADOPTÉE

2016-04-077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec les ajouts suivants :

5.3 Clinique Santé

ADOPTÉE

2016-04-078

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 MARS 2016

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2016-04-079

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable 2015, la firme Piché & Lacroix CPA inc. a dressé le rapport financier pour ce même exercice;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé le rapport financier 2015 ainsi que le rapport du vérificateur externe, (C.M. art. 176.1);

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier annuel au 31 décembre 2015 démontre un excédent de fonctionnement (surplus) de l'exercice à des fins fiscales de l'ordre de 548\$;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du rapport financier 2015 et du rapport du vérificateur préparé et déposé par la firme Piché & Lacroix CPA Inc. ainsi que par le Directeur général, Christian Michel;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce conseil autorise le paiement des honoraires professionnels pour un montant de 12 992,18\$ incluant les taxes à la firme Piché & Lacroix CPA Inc.;

QUE le montant de 5 100\$ pour la répétitrice au mont Morissette soit soustrait de l'excédent de fonctionnement affecté pour être ajouter à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2016-04-080

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN MARS 2016

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 9 à 13 de mars 2016 et qui totalisent un montant de 19 174,92\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 12 308,39\$ pour les salaires versés en mars 2016 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 390.66 \$ pour le mois de mars 2016 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 342.66\$ pour le mois de mars 2016 soient acceptées.

ADOPTÉE

2016-04-081

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2016

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les déboursés de mars 2016 qui totalisent un montant de 207 490,01\$ sur le journal des déboursés nos 337 à 341 soient acceptés.

ADOPTÉE

2016-04-081

POLITIQUE INTERNE – CONGÉS AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux bénéficient de certains congés annuels qui doivent être pris durant l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE pour gérer de tels congés, il serait préférable que l'employé le demande à l'aide du formulaire dédié à cet effet;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



QUE ce Conseil demande à ce qu'une politique interne soit instaurée, dans laquelle il est précisé qu'un employé doit faire une demande pour un congé autorisé au moins une semaine avant la date de départ pour le congé;

QUE des exceptions peuvent subvenir en cas d'urgence familiale ou de rendez-vous chez un professionnel de santé de dernière minute.

ADOPTÉE

2016-04-082

CELLULAIRES POUR DIRECTEURS – SOUMISSION DE BELL MOBILITÉ AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de disponibilité et d'urgence, il serait opportun de faire l'achat de deux(2) cellulaires pour le directeur général et le directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QU' à travers l'approvisionnement des regroupements d'achats des membres de l'UMQ, il devient moins onéreux que de transiger vers une entreprise privée;

Il est proposé par Pierre Normandin et majoritairement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de 2 appareils, pour le Directeur Général et le Directeur du service incendie au coût de 359.89\$ pour les deux en plus du forfait mensuel de 93.00\$ pour les deux appareils.

Le conseiller Fernand Gagnon est en désaccord.

ADOPTÉE

NOTE : CSHBO – Lettre aux parents pour rencontre le 31 mars 2016 et compte rendu

NOTE : Articles promotionnels – Reporté au mois prochain

2016-04-083

COMITÉ DE LOISIRS DE BOUCHETTE – DEMANDE DE DONS

CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet prochain, le comité de loisirs de Bouchette organise leur première édition de la SUPER JOURNÉE au profit du Comité pour l'acquisition de structures de jeux;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise une contribution financière au montant de 100 \$ pour cette SUPER JOURNÉE organisée par le comité de loisirs de Bouchette.

ADOPTÉE

NOTE : On demande de prévoir un montant de 300\$ pour les imprévus au prochain budget



2016-04-085

FORMATION – GESTION DE L'INSATISFACTION

CONSIDÉRANT QUE Réseautact, le Service aux entreprises des Commissions scolaires francophones de l'Outaouais, offre la formation Gestion de l'insatisfaction, dont le coût est de 150\$ par participant;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a pour objectif, d'outiller les employés municipaux afin qu'ils puissent maîtriser leurs propres émotions dans un contexte de gestion de l'insatisfaction des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 18 mai prochain au Centre de formation professionnelle de Maniwaki;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise Mesdames Sylvie Frigault et France Carpentier à participer à la formation Gestion de l'insatisfaction au coût de 150\$ par participant en plus des frais de subsistance et de déplacement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

NOTE : Offre d'emploi – inspecteur adjoint – comité d'analyse des candidats
Les membres du comité seront : Christian Michel, France Carpentier et Marc Lacroix, conseiller. (Michael Simard Substitut à Marc Lacroix en cas de non-disponibilité)

2016-04-086

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE RÉVISÉ 2016

CONSIDÉRANT QUE le plan municipal de sécurité civile doit prévoir des mesures de protection contre un ensemble de risques susceptibles de survenir;

CONSIDÉRANT QUE ce plan contient les mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence ou de sinistre et permettent de maintenir le plus longtemps possible des services essentiels comme :

- . le secours et la sécurité des personnes;
- . la sauvegarde des biens;
- . l'hébergement;
- . l'alimentation en eau et en vivres;
- . l'hygiène

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mettre à jour son plan d'urgence en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été révisé et mis à jour le 29 mars 2016, et qu'il inclut tous les contacts à jour, ainsi que les ententes pour les différents intervenants et fournisseurs du milieu qui pourraient être appelés lors de situations d'urgence ou catastrophes naturelles;

Il est proposé par Marc Lacroix et majoritairement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil adopte le plan de mesures d'urgence tel que déposé par le directeur général.

*Le conseiller Fernand Gagnon est en défaveur car il dit ne pas avoir été invité à travailler sur le plan d'urgence, cependant, le contenu du plan est conforme aux attentes du conseil et du conseiller Fernand Gagnon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

2016-04-087

ENTENTE AVEC MUNICIPALITÉ DE MESSINES – PARTAGE DES COÛTS POUR FORMATION POMPIERS

CONSIDÉRANT QU' il est de plus en plus difficile pour les municipalités locale de recruter des candidats pour combler les postes de pompier auprès des brigades d'incendie municipales et dont le facteur de disponibilité est souvent la cause; les candidats potentiels travaillent souvent à l'extérieur de la municipalité locale où ils résident soit dans une municipalité limitrophe ou encore carrément à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers membres d'une brigade locale qui ont une grande disponibilité, offrent leur service auprès de plus d'une brigade;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une obligation d'assurer une formation à tout pompier qui œuvre au sein de leur brigade d'incendie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les modes de partage des coûts et d'autorisation au préalable de toute formation offerte à un pompier partagé;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, il a été résolu par voie de résolution numéro 2015-12-321, que la municipalité accepte le partage du pompier Joël Lacroix – Le Duc avec la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil convient de ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante de la présente.

Article 2 Pompier partagé

Que le pompier faisant l'objet de la demande de partage des coûts, ait au préalable fait l'objet d'une résolution adoptée par les deux conseils municipaux à l'effet qu'ils sont tous deux en accord avec le partage de la ressource humaine.



Article 3 Formation

- Que la municipalité pour laquelle un pompier est reconnu comme étant membre de la brigade d'incendie dans un premier lieu, soit celle qui sera responsable de la formation dudit pompier.
- QUE toute formation supplémentaire dispensée par la municipalité partagée et qui n'est pas prévue à être dispensée par la municipalité d'attache pourrait faire l'objet « d'une demande de partage des coûts de formation ».
- QUE la décision de partager les coûts de formation d'un pompier est à la discrétion des deux municipalités. Advenant un refus de partage des coûts pour une formation spécifique, celle-ci pourrait quand même être dispensée au pompier mais à la charge de la municipalité qui dispense la formation.
- QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer ladite entente entre les municipalités de Messines et Blue Sea.

ADOPTÉE

2016-04-088

FORMATION CONTINUE CEGEP – PRÉVENTION DES INCENDIES

- CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Cœur-des Vallées, offre une formation à temps partiel afin d'obtenir une attestation d'étude collégiale comme technicien en prévention incendie;
- CONSIDÉRANT QUE cette formation permet de former des candidats qui, une fois l'obtention du diplôme, pourront travailler à titre de préventionniste et/ou d'enquêteur, soit dans un service incendie, dans une MRC, une industrie spécialisée ou encore dans une compagnie d'assurance;
- CONSIDÉRANT QUE cette formation est d'une durée de 1035 heures, dispensée à temps partiel soit par les soirs de semaine ou de jour la fin de semaine, comprenant deux(2) stages dont un de 45 heures et l'autre de 75 heures;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts afférents à cette formation est de 30\$ pour la demande d'admission, 131\$ pour les formations de 60 heures et de 101\$ pour les formations de 45 heures et d'une possibilité d'achat de volumes obligatoires;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil autorise l'inscription du directeur du service incendie, Éric Lacaille, à participer à la formation à temps partiel afin d'obtenir une attestation d'étude collégiale comme technicien en prévention incendie;
- QUE les droits d'inscription au cours, afférents par cours, de scolarité et d'admission soient assumés par la municipalité en plus des frais de subsistance et de déplacement.



QUE le participant assure à la municipalité et ce par écrit, qu'il demeurera en poste pour une durée minimale de 5 ans.

ADOPTÉE

NOTE : Regroupement des services incendie – Recommandation du MSP

NOTE : Formation premiers répondants – Remettre à la plénière de mai pour critères

2016-04-089

APSAM – FORMATION SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS

CONSIDÉRANT QUE depuis le 31 décembre 2015 une modification a été apportée au Code de sécurité pour les travaux de construction dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail (CSTC art. 10.3.2-2) qui exige que le signaleur routier et le signaleur de chantier soient formés. Le signaleur routier est défini comme étant celui qui donne les consignes de signalisation aux usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE le 18 mai prochain, la formation Signalisation des travaux routiers, se tiendra à Maniwaki et que l'APSAM a conclu une entente avec l'Association québécoise des transports afin d'offrir une formation aux travailleurs concernés par ces nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 141.06\$/participant, basé sur un groupe de 10 participants;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la formation pour messieurs Joël Poirier et Nelson Gauthier et que les frais de déplacement et de subsistance, en plus de l'inscription, soient défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

2016-04-090

RÉSULTAT D'ANALYSE POUR APPEL D'OFFRE 2016-01

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil est allé en appel d'offre # 2016-01, par voie électronique, sur le site de la SEAO pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de réception des offres était le 23 mars 2016 à 11h30 et que l'ouverture s'est tenue le même jour à 11h35 à la salle Gérald-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE trois(3) soumissions ont été reçues dont :

Entreprises Septiques LM	115\$/fosse, 20\$/mc, majoration : 3jrs(40%)-16h(40%)
Épursol	120\$/fosse, 55\$/mc, majoration : 3jrs(250%)-16h(300%)
Service Sanitaire Mario Céré	105.50\$/fosse, 26\$/mc, majoration :3jrs(40%)-16h(60%)

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été réalisée sous forme de système pondération et d'évaluation;



CONSIDÉRANT QUE suite à cette analyse, les soumissions reçues ont obtenu le pointage suivant :

Entreprises Septiques LM	82/100
Épursol	74/100
Service sanitaire Mario Céré	97/100

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil donne le contrat à Service Sanitaire Mario Céré pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues de fosses septiques pour une durée de trois(3) ans, débutant le ou vers le 1^{er} mai 2016 et se terminant le 30 avril 2019;

QU' à la condition qu'aucune des parties soit en défaut, la durée du contrat est prolongée automatiquement pour une période de deux(2) années (1^{er} mai 2019 au 30 avril 2021), à moins que l'une des parties fasse parvenir à l'autre partie au moins trente(30) jours avant la fin de la durée initiale, un avis écrit de sa décision de ne pas prolonger sa durée.

ADOPTÉE

NOTE : Le droit – Précisions sur l'article

NOTE : Association pulmonaire du Québec – Radon – Remettre en mai

2016-04-091

ÉTABLISSEMENT DES ADULTES CSHBO – BOURSES D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT QUE l'établissement des adultes CSHBO sollicite la municipalité pour participer financièrement à l'attribution de bourses qui seront remises aux élèves qui auront atteint leurs objectifs scolaires;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite contribuer financièrement au programme de bourses de l'Établissement des adultes de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour un montant de 100\$ pour chaque élève qui aura atteint ses objectifs scolaires, qui réside dans la municipalité de Blue Sea et qui remplit la condition suivante :

- la période à partir de la date où l'élève a décroché et celle où il est retourné aux études, ne dépasse pas 2 ans;

ADOPTÉE

2016-04-092

CLINIQUE SANTÉ – NOMINATION DE MARC LACROIX COMME REPRÉSENTANT AU CA DE LA CLINIQUE SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au sein du Conseil d'administration de la Clinique Santé Haute-Gatineau;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme M. Marc Lacroix pour siéger sur le Conseil d'administration de la Clinique de Santé Haute-Gatineau.

QUE cette résolution soit envoyée à la Clinique Santé Haute-Gatineau.

ADOPTÉE

2016-04-093

RÉNOVATION CADASTRALE VS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale en janvier 2015, certains chemins municipaux ont été retournés aux anciens propriétaires compte tenu qu'aucune démarche au bureau de la publicité des droits n'avait été faite;

CONSIDÉRANT QUE depuis, les comptes de taxes ont été envoyés aux anciens propriétaires et qu'il faut rectifier ces situations;

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise à ce que les démarches en vue de procéder à l'enregistrement des chemins municipaux appartenant à la municipalité débutent en 2016 et que les dépenses soient pris à même le poste budgétaire 02 32000 411 réservé à cette fin.

ADOPTÉE

2016-04-094

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-023

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de dérogation de la part du propriétaire de l'immeuble situé au 26 chemin Dénommé, numéro de matricule# 3616-63-8239 dans la zone V-129, numéro de lot rénové: 4990980, pour la construction projetée d'un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur demande une dérogation par rapport à la marge avant de propriété, soit : se rapprocher à 8,2 mètres de la ligne de propriété avant;

CONSIDÉRANT QUE le chalet se trouve présentement en partie dans la marge riveraine de 15 mètre et qu'un coin du chalet se trouve à 11,2 m de la marge de propriété avant, mais à presque 20 mètre (à l'échelle) de la surface carrossable du chemin Dénommé;

CONSIDÉRANT QUE le fait de rapprocher un coin du bâtiment à 8,2 mètres de la ligne de propriété avant, en l'agrandissant (l'autre coin sera environ à la même distance de la ligne de propriété que le bâtiment actuel), n'affecte en rien la jouissance des propriétaires voisins, et ne cause pas de préjudices aux voisins immédiats ou éloignés, le seul effet sera de réduire la superficie du stationnement pour les véhicules du propriétaire;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE seulement une partie de l'agrandissement projeté se rapproche de la ligne de propriété avant, et que la majorité de l'agrandissement projeté respectera la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE L'alignement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal restera plus en retrait de la ligne de propriété avant que les bâtiments accessoires actuellement présents dans la marge avant, comme par exemple la remise et l'abri à bois, ainsi que le monticule créé par l'élément épurateur;

CONSIDÉRANT QUE l'application intégrale du règlement de zonage en lien avec la marge de recul avant cause un préjudice sérieux au demandeur, dans le fait que pour faire du chalet une résidence permanente, des modifications mineures doivent être faite, de façon à accommoder le demandeur qui doit déjà composer avec un problème de mobilité, et lui offrir les installations nécessaires pour un fonctionnement sur une base annuelle et assez d'espace pour se déplacer en fauteuil roulant;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE la demande de dérogation mineure no. 2016-023 soit acceptée telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme, et tel que présentée sur le plan d'implantation projetée # 52-471-2622-2865CS, minute 2865 préparé par l'arpenteur-géomètre **M. Christian Schnob**, documents qui furent présentés lors de la réunion du CCU du 2 février 2016;

QUE la marge avant de construction avant pour le bâtiment principal faisant l'objet de la dérogation 2016-023 soit établie à 8,2 mètres de la limite de propriété avant au lieu de 12 mètre, une dérogation de 3,8 mètres.

ADOPTÉE

2016-04-095

CASTORS – TRAPPEURS

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution du conseil municipal numéro 2015-12-335, quatre(4) trappeurs professionnels ont été nommés, à savoir :

Messieurs Réjean Gauthier
Roger Tremblay
André Bilodeau
Michael Simard

CONSIDÉRANT QU' un cinquième trappeur d'expérience désire offrir ses services à la municipalité pour assister dans la déprédation du castor, soit M. Louis Cousineau;

CONSIDÉRANT QUE pour agir en vertu du permis de gestion SEG de la municipalité, les trappeurs doivent être mandatés par résolution du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



QUE ce Conseil mandate M. Louis Cousineau à agir à titre de trappeur pour assister à la déprédation du castor et ce, hors de la saison comme lors des saisons de trappes.

ADOPTÉE

NOTE : Halte routière vs plage publique – Reporté en mai

2016-04-097

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS : ATTESTATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR PROJET DU MONT MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet 2015, le Conseil municipal, de par sa résolution numéro 2015-07-217, appuyait l'Association du parc régional du mont Morissette, dans ses démarches de demande d'aide financière auprès du programme d'infrastructures Canada 150 (PIC150) dont le projet porte le numéro 400049064;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste en la restauration de l'ancienne tour à feu qui est inaccessible depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea est seule propriétaire dudit terrain ainsi que des infrastructures érigées actuellement au parc régional du mont Morissette;

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2016, de par sa résolution numéro 2016-03-072, le conseil a adopté une entente avec l'association du parc régional du mont Morissette qui entre autres, lui cède la gestion des responsabilités en regard à la présentation de demandes d'aide financière et des autres projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu;

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

QUE selon la *Loi sur le ministère du conseil exécutif*, RLRQ c M-30, ce Conseil désire assurer l'Agence que l'Association du parc régional du mont Morissette peut réaliser seule et de façon autonome les travaux prévus au projet numéro 400049064;

QUE le maire M. Laurent Fortin, soit autorisé à signer l'attestation pour et au nom de la municipalité de Blue Sea, déclarant que le projet peut être réalisé par l'Association du parc régional du mont Morissette conformément à la législation applicable et notamment à la *Loi sur les compétences municipales*

QUE la municipalité de Blue Sea s'engage à soutenir l'Association du parc régional du mont Morissette en contribuant financièrement un montant de 5 000\$ annuellement dont celle-ci n'est pas issue de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et que le maire M. Laurent Fortin soit autorisé à signer cette attestation à l'annexe A;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QU' étant donné que les diverses autres sources de financement prévues sont probables mais non confirmées à ce jour, la municipalité de Blue Sea s'engage à combler le financement nécessaire à la réalisation du projet et non seulement les excédents de coûts qui pourraient survenir.

En raison de possible conflit d'intérêts, le conseiller Pierre Normandin se retire de la discussion.

ADOPTÉE

2016-04-098

FONDS DE DÉVELOPPEMENT – SENTIERS VTT BLUE SEA - CAYAMANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire poursuivre le développement récréotouristique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire relier le mont Morissette au mont Cayamant dans la municipalité de Lac-Cayamant par un sentier de VTT nommé Sentier des tours à feu Blue Sea-Cayamant;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres entre les deux municipalités, ces dernières démontrent avec enthousiasme leur intérêt dans l'amélioration, de façon structurante, de l'offre récréotouristique de l'activité quad dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un tel sentier contribuera aussi à l'économie de la région de Cayamant et de Blue Sea ainsi que dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau et ce, en toutes saisons;

CONSIDÉRANT QUE ces deux municipalités veulent faire connaître davantage deux des plus importants attraits touristiques de la Vallée-de-la-Gatineau : le parc du mont Cayamant et le parc du Mont Morissette;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet, incluant les taxes, s'élève à 95 880\$ dont 80% proviennent d'une subvention dans le cadre du Fonds de développement des territoires - Projet Structurant;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être accompagnée d'une résolution dans laquelle le conseil s'engage à déboursier sa contribution, soit un minimum de 20% du coût total du projet, qui sera partagée à part égale (10% chacun) entre la municipalité de Blue Sea et la municipalité de Cayamant;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement proposé est conforme aux règlements municipaux et autres réglementations en vigueur de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE ce projet créera et maintiendra des emplois permanents, à temps partiel et temporaires/saisonniers au niveau de l'entretien des infrastructures ainsi que pour la construction et l'amélioration de l'infrastructure ainsi que de sa signalisation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires Projet Structurant;
- QUE la municipalité de Blue Sea s'engage à assumer sa part des coûts, soit 10% du coût total du projet;
- QUE la municipalité de Blue Sea s'engage, suite à l'aménagement, à entretenir les sentiers qui sont présents sur son territoire;
- QUE M. Éric Lacaille, coordonnateur en loisirs, soit nommé représentant pour ce projet;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation en lien avec ce projet pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.
- QU' Une copie de la résolution soit envoyée à la municipalité de Cayamant, au soin de la mairesse Chantal Lamarche

ADOPTÉE

2016-04-099

M. VINCENT CHARRON – PROPOSITION D'ACTIVITÉ HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Charron a proposé d'organiser un nouvel événement pour la municipalité soit des courses « drags » de motoneiges sur le lac Blue Sea et la date offerte serait le 4 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces courses ont traditionnellement pris place à Messines mais faute de bénévoles, leur Festi-Neige a été annulé cet hiver;

CONSIDÉRANT QUE les grandes lignes des étapes proposées par M. Vincent Charron, si la municipalité de Blue Sea accepte sa proposition, sont :

- . Annoncer le nouvel événement dès maintenant (médias sociaux, site internet de Blue Sea, le Journal La Gatineau, etc);
- . Solliciter des commanditaires potentiels (Sports Dault, Équipements Maniwaki, Métro Gracefield, etc);
- . Solliciter des bénévoles (kiosque admissions, sécurité des spectateurs, entretien de la piste, système de son pour annonceur, musique, vente de bière);
- . S'informer s'il faut assurer les participants ou faire signer une entente d'assurance responsabilité civile (consulter Messines);

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil accepte que M. Vincent Charron prenne toutes les informations nécessaires au sujet de l'activité courses « drags » de motoneiges sur le lac Blue Sea;
- QUE dès que toutes les informations seront disponibles, de les présenter au conseil municipal pour étude.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2016

NOTE : CSHBO – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2016-2019)

NOTE : Portrait de la main d'œuvre et de l'emploi – MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

NOTE : Conseil en bref – Séance ordinaire du Conseil de la MRC du 15 mars 2015

Période de questions de 20h34 à 21h17.

2016-04-100
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 avril 2016 soit close à 21h18.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2016.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier